



## DECISION

### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT

- Vu le Dahir n° 1-15-83 du 20 Ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°111-14 relative aux régions ;
- Vu la délibération n° 02/2016 du conseil de la Région Casablanca-Settat approuvée lors de sa réunion tenue le 7 Mars 2016 ayant pour objet la création de l'Agence Régionale d'Exécution des projets ;
- Vu la décision n° 06/2016 émanant du Président du Conseil de la Région Casablanca-Settat ayant pour objet la création de l'Agence Régionale d'Exécution des projets ;
- Vu l'organigramme de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Casablanca-Settat ;
- Vu la loi cadre du personnel au titre de l'exercice 2021 ;
- Vu les nécessités de service ;

### DECIDE

**Article premier :** L'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Casablanca-Settat recrute un cadre d'exécution des projets.

**Article 2 :** Sont éligibles au dit poste, les candidats :

- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en Génie Civil ;
- Ayant une expérience de 3 ans minimum auprès d'un maître d'ouvrage ou dans une entreprise de travaux ou dans un bureau d'études et disposant d'au moins une expérience en Voiries & Réseaux Divers (VRD).

**NB :** L'expérience exigée est à compter à partir de la date d'obtention du diplôme demandé.





**Article 3 :** Sous la supervision et le contrôle du directeur du pôle Gestion de projets, les principales missions attribuées au cadre d'exécution des projets se présentent comme suit :

**A. Assurer la mise en œuvre des projets pilotés par l'AREP qui lui sont confiés :**

- Superviser l'élaboration des feuilles de route par projet
- Assurer un pilotage opérationnel des projets en coordination avec les différents partenaires :
  - Participer aux réunions des chantiers et aux réunions des comités de suivi ;
  - Veiller au respect des dates importantes de réalisation des projets (jalons) ainsi que des objectifs fixés ;
  - Veiller à la réalisation des reporting d'avancement par projet y compris la gestion administrative et financière des marchés ;
  - Participer aux réceptions des projets (provisoires et définitives)
- Participer au processus de choix des prestataires pour la mise en œuvre des projets, à travers l'élaboration des dossiers de consultations et la participation aux commissions d'appels d'offres éventuellement ;

**B. Assurer le suivi des projets pilotés par les autres acteurs**

- Participer aux différents comités de suivi des projets
- Veiller à la réalisation des reporting d'avancement par projet
- Participer aux réceptions des projets (provisoires et définitives)

**C. Veiller à la constitution d'une base de données**

Constituer une base de données documentaire relative à son portefeuille de projets pour la démarche de capitalisation et pour l'exploitation des retours d'expériences au profit des projets futurs.





**Article 4 : Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :**

- Une copie du ou des diplômes ;
- Les attestations de travail justifiant l'expérience requise ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Le CV actualisé ;

**Article 5 :** Les candidatures pour le poste de cadre d'exécution des projets doivent obligatoirement être déposées au niveau du portail <https://www.emploi-public.ma> , au plus tard le 19 Décembre 2021.

Il est à noter que tout dossier incomplet ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté et que seules les candidatures déposées au niveau du portail sus référencé seront traitées.

Casablanca, le 01 Décembre 2021



  
Le Directeur par Interim  
de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets

**Signé : Ahmed EL KIAL**